



Demande de divorce à l'amiable

Par **kampou**, le **20/06/2016** à **17:36**

Bonjour,rnrnJe suis marié en decembre 2001,ma femme me demande le divorce et nous avons 4 enfants de bas ages.rnQu'elle est procedure à suivre le plus rapide possible? rnJe suis salarié de l'etat, mais; elle ne travaille pas. Peut-on avoir le droit de garde de mes enfants ?rnEt combien de temps la procedure durera-t-elle?rn[barre][[/barre]rnrnAmicalement.

Par **cocotte1003**, le **20/06/2016** à **18:26**

Bonjour, le plus rapide et moins onéreux c'est le divorce amiable. Il faudra un avocat et deux audiences au tribunal. Cela prendra plusieurs mois, avec une durée selon l'encombrement du tribunal et des éventuels reports d'audience si une partie le demande légitimement. Le mieux c'est de trouvera in accord amiable ECRIt ou vous définies le lieu de vit des enfants, la pension, les visites... Vous comme votre femme pouvez demander la garde de vos enfants, cordialement